



Aux Municipalités des communes comprises dans le périmètre du Patrimoine mondial de l'UNESCO

Aux Sociétés de développement de Lavaux

Aux Sponsors

Grandvaux, date du timbre postal

Lavaux d'Or - Prix du Mérite 2021

Mesdames, Messieurs,

Les sociétés de développement de Chexbres - Puidoux - Rivaz - Saint-Saphorin, Lutry, Chardonne - Mont-Pèlerin ainsi que Les Acteurs de Bourg-en-Lavaux (LABEL), ont décidé de proposer, pour la quatrième fois consécutive, un nouveau **Lavaux d'Or** en 2021.

La cérémonie de remise des prix est d'ores et déjà prévue le **5 novembre 2021** dès 18h30, dans la magnifique grande **salle de Grandvaux**.

Pour y être nommé, le candidat ou la candidate se doit :

- d'avoir mis en lumière, de part son travail, ses actions ou ses œuvres, la région de Lavaux classée au patrimoine mondial de l'UNESCO, durant la période comprise entre le 1^{er} juillet 2019 et le 30 juin 2021.
- d'être établi(e) dans ce même périmètre des communes classées au patrimoine mondial de l'UNESCO, soit Bourg-en-Lavaux, Chexbres, Chardonne, Corseaux, Corsier, Jongny, Lutry, Puidoux, Rivaz et Saint-Saphorin.

Cette région est magnifique pour ses paysages, bien sûr, mais aussi pour les personnes qui la font vivre et vibrer.

Voilà pourquoi nous mettons au concours, avec passion, un prix d'un montant de 2'500 CHF dans les quatre catégories suivantes « Culture », « Entrepreneur », « sport », « Terroir » et parfois-même un prix spécial « Coup-de-cœur ».

Pour y participer, soit par internet (www.lavauxdor.ch, www.la-bel.ch, www.sdlutry.ch, www.sdevcprs.ch, www.chardonnemontpelerin.ch), soit par les formulaires que l'on trouvera dans les communes mentionnées, le candidat ne peut le faire lui-même : il doit être proposé par une autre personne.

Nous nous réjouissons de pouvoir compter sur une participation active de toutes les communes, sociétés ou sponsors, concernés par ce projet qui a déjà suscité l'enthousiasme en 2015, 2017 et 2019. Les personnes ci-dessous restent bien volontiers à votre disposition pour de plus amples renseignements.

Nous vous remercions de la bienveillante attention que vous porterez à ces lignes et dans l'attente du plaisir de pouvoir partager ensemble cette prochaine aventure, nous vous adressons, Mesdames, Messieurs, nos plus cordiaux messages.

Alain Schneider
Président de la SDEV
Chexbres - Puidoux - Rivaz
Saint-Saphorin

Josiane Rappaz
Présidente de la SDL
Lutry

Carmilla Schmidt
Présidente de LABEL
Bourg-en-Lavaux

Stéphane Virchaux
Président de la SDEV
Chardonne - Mont-Pèlerin

Pour tout renseignement complémentaire, n'hésitez pas à nous contacter !

Alain Schneider : 079 448 68 68, info@sdevcprs.ch

Josiane Rappaz : 079 629 14 41, josiane.rappaz@bluewin.ch

Carmilla Schmidt : 079 309 37 00, contact@la-bel.ch

Stéphane Virchaux : 079 838 33 62, stephane.virchaux@chardonnemontpelerin.ch



FLYER A5



MISE AU CONCOURS

Annoncez la candidature d'une personne, d'une entreprise ou d'une association de votre connaissance ayant accompli une performance ou un projet contribuant à valoriser la région de Lavaux.

Le « Lavaux d'Or » distingue des prestations exceptionnelles qui entrent dans les catégories « **CULTURE** », « **ENTREPRENEUR** », « **SPORT** » et « **TERROIR** » qui ont été accomplies entre le 1^{er} juillet 2019 et le 30 juin 2021.

La mise au concours est ouverte dans les communes de **Lutry, Bourg-en-Lavaux, Puidoux, Chexbres, Rivaz, Saint-Saphorin, Chardonne, Corseaux, Corsier-sur-Vevey et Jongny.**

Le Prix du Mérite 2021, doté d'une enveloppe globale de 10'000 francs, sera décerné le 5 novembre 2021 lors d'une cérémonie.

Pour annoncer votre candidat, les bulletins d'inscription sont disponibles dans les administrations des communes et en ligne sur les sites des sociétés de développement : www.la-bel.ch - www.sdlutry.ch - www.sdevcprs.ch - www.chardonmontpelerin.ch ainsi que sur www.lavauxdor.ch

Le délai d'inscription est fixé au 31 juillet 2021



BULLETIN A5

BULLETIN DE CANDIDATURE

CATÉGORIE DU MÉRITE

Votre candidat(e)

Adresse

CULTURE Téléphone / E-mail

ENTREPRENEUR Performance / Projet

SPORT

TERROIR

Votre nom

Adresse

Téléphone / E-mail

Date et signature



**LAVAUX D'OR
PRIX DU MÉRITE**

1091 GRANDVAUX



RÈGLEMENT

- Art. 1** Le Prix du Mérite de Lavaux (ci-après PML) est destiné à récompenser, dans plusieurs catégories, une personne individuelle, une équipe, une entreprise, une association ou autres qui s'est distinguée de façon méritoire et par son grand engagement. Les candidats au Prix du Mérite de Lavaux doivent avoir fait preuve d'une éthique exemplaire dans leur domaine d'activité.
- Art. 2** Pour bénéficier du PML :
- les candidat(e)s doivent être établi(e)s dans le périmètre des communes de Lavaux classé au patrimoine mondial de l'UNESCO, soit Bourg-en-Lavaux, Chexbres, Chardonne, Corseaux, Corsier, Jongny, Lutry, Puidoux, Rivaz et Saint-Saphorin ;
 - le PML est décerné pour récompenser des faits, des performances ou des prestations qui se sont inscrits entre le 1^{er} juillet de l'année de l'attribution et le 30 juin de la prochaine année d'attribution.
- Art. 3** En principe, un PML est attribué tous les deux ans aux conditions et dans les catégories suivantes:
- « SPORT » : Personne individuelle, équipe ou association ayant réalisé une performance marquante ou une série de résultats particulièrement brillants au niveau communal, régional, national ou international.
 - « TERROIR » : Personne individuelle, entreprise ou association ayant réalisé une performance marquante ou une série de résultats particulièrement brillants au niveau communal, régional, national ou international.
 - « ENTREPRENEUR » : Personne individuelle, entreprise ou association ayant réalisé une performance marquante ou une série de résultats particulièrement brillants au niveau communal, régional, national ou international.
 - « CULTURE » : Personne individuelle, entreprise ou association ayant réalisé une performance marquante ou une série de résultats particulièrement brillants au niveau communal, régional, national ou international.
- Le comité d'organisation se réserve le droit de créer d'autres catégories, en relation avec d'autres performances ou réalisations ne faisant pas partie de celles mentionnées ci-dessus (par exemple « COUP DE CŒUR »).
- Art. 4** Le Prix ne peut être décerné qu'une seule fois au même lauréat.
- Art. 5** Le comité d'organisation, sur proposition du jury, décerne en principe tous les deux ans un ou plusieurs mérites.
- Art. 6** Le jury du PML, désigné par le Comité d'organisation, est présidé par un membre désigné par tournus et représentant l'une des sociétés faisant partie dudit comité. Celui-ci est composé au minimum de la manière suivante :
- d'un représentant désigné par chacune des sociétés faisant partie du comité d'organisation du PML ;
 - d'un représentant des autorités exécutives des communes représentées par les sociétés faisant partie du comité d'organisation du PML ;
- Art. 7** Les personnes individuelles, entreprises, associations, sociétés ou autres en lice pour le Prix du Mérite sont présentées, par une tierce personne, au comité d'organisation, au plus tard jusqu'au 31 juillet de l'année d'attribution du PML. Celui-ci transmet les propositions retenues au jury, qui prendra sa décision dans un délai de deux mois, soit pour le 30 septembre.
- Art. 8** La décision d'attribution du prix est prise lors d'une séance du jury à la majorité des deux tiers des membres présents.
- Art. 9** Le Prix du Mérite comprend :
- un diplôme
 - un trophée
 - un prix en espèces.
- Art. 10** La remise du PML a lieu en principe tous les deux ans, à l'occasion d'une cérémonie officielle mise sur pied en automne et qui se déroule dans une des communes mentionnées à l'article 2, lettre a.
- Art. 11** Les différents prix sont financés par un budget de fonctionnement élaboré chaque année, en fonction du lieu et de la cérémonie mise sur pied pour cette occasion.
- Art. 12** Les décisions prises sont irrévocables. Toutes les questions non réglées par le présent règlement seront tranchées, sans appel, par le comité d'organisation du PML.



BUDGET 2021

FRAIS DE CÉRÉMONIE	22'200.00	
Location de la salle (éventuellement offerte)	1'000.00	
Sonorisation, écran, beamer et éclairage	2'000.00	
Service traiteur (180 x CHF 90.00)	16'200.00	
Boissons (café, eau + divers)	900.00	
Arrangements floraux, décoration	600.00	
Frais d'animation et organisation de la soirée (musiciens)	1'500.00	
FRAIS DE PUBLICITÉ	6'500.00	
Graphisme	1'500.00	
Rédaction et envoi d'un communiqué de presse	500.00	
Photographe	500.00	
Impression dossiers, flyers, affiches, diplômes	1'500.00	
Conception du trophée «Prix du Mérite»	1'000.00	
Réalisation des Trophées «Prix du Mérite»	1'500.00	
FRAIS DIVERS	16'800.00	
«Prix du Mérite» en espèces (5 x CHF 2'500.00)	12'500.00	
Envois postaux divers	800.00	
Frais de reproduction	500.00	
Achat des lots de tombola	2'000.00	
Remboursement de frais	1'000.00	
REVENUS		48'000.00
Contribution des SDEV participantes au Prix du Mérite (4 x CHF 1'500.00)		6'000.00
Contribution des participants (160 x CHF 100.00, environ 20 invités)		16'000.00
Bénéfice sur la vente des boissons sans alcool		500.00
Bénéfice sur la vente des vins		1'000.00
Tombola (200 x CHF 10.00)		2'000.00
Sponsoring + dons		22'500.00
TOTAUX	45'500.00	48'000.00
BÉNÉFICE PRÉVISIONNEL		2'500.00



SPONSORING

MONTANT DU SPONSORING		22'500.00
Partenaire	5 x	2'500.00
Sponsor	5 x	1'500.00
Donateur	5 x	500.00

PARTENAIRE

- Invitation à la conférence de presse, à tous les événements particuliers et à la cérémonie de remise des prix (1 personne) ;
- Présence visuelle sur tous les documents (tels que tous les courriers, flyers, présentations, annonces et menus) ;
- Présence visuelle dans la salle ;
- Présence visuelle sur la carte du menu ;
- Annonce au micro.

SPONSOR

- Invitation à la cérémonie de remise des prix (1 personne) ;
- Présence visuelle sur les documents de la conférence de presse ;
- Présence visuelle dans la salle ;
- Présence visuelle sur la carte du menu ;
- Annonce au micro.

DONATEUR

- Présence visuelle dans la salle ;
- Présence visuelle sur la carte du menu.



COMITÉ D'ORGANISATION

COMITÉ

BUREAU

ALAIN SCHNEIDER Président

CAROLINE KOKOCINSKI Communication

FRANCINE MARCHESI Trésorière

SDEV CHEXBRES - PUIDOUX - RIVAZ - ST-SAPHORIN

VINCENT CALPINI

BERNARD CACHIN Commission Food & Beverage

LABEL

CAROLINE KOKOCINSKI

FRANCINE MARCHESI

SDL LUTRY

JOSIANE RAPPAZ

SDEV CHARDONNE - MONT-PÈLERIN

STÉPHANE VIRCHAUX

DÉLÉGUÉS DES COMMUNES

COMMUNE DE BOURG-EN-LAVAUX

JEAN-PAUL DEMIERRE Municipal

COMMUNE DE SAINT-SAPHORIN

GÉRALD VALLELIAN Syndic

COMMUNE DE LUTRY

CLAIRE GLAUSER Municipale

COMMUNE DE CHARDONNE

AMÉLIE FLÜCKIGER Municipale